



ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE (ex-Aviva Investors Crédit Europe)

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2022

# ■ Sommaire

<b>1. Informations concernant les placements et la gestion .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Rapport d'activité.....</b>	<b>11</b>
<b>3. Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés.....</b>	<b>15</b>
<b>4. Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....</b>	<b>17</b>
<b>5. Comptes annuels .....</b>	<b>20</b>
5.1 Bilan.....	21
5.2 Hors-bilan .....	23
5.3 Compte de résultat.....	24
5.4 Annexes.....	25
<b>6. Inventaire.....</b>	<b>39</b>

<b>Société de gestion</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT 14, rue Roquépine - 75008 Paris
<b>Dépositaire</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Conservateur</b>	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
<b>Commissaire aux comptes</b>	ERNST & YOUNG & AUTRES Représenté par Monsieur David KOESTNER 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie
<b>Commercialisateur</b>	ABEILLE ASSET MANAGEMENT

# Informations concernant les placements et la gestion

## Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Pour chaque catégorie de parts, le FCP a opté pour l'une des formules suivantes :

- Pour les parts ID :

Résultat net : le résultat net est intégralement distribué, aux arrondis près. La société de gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des revenus nets comptabilisés à la date de la décision.

Plus-values réalisées : capitalisation et/ou distribution. Le Directoire de la société de gestion statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation, ou de leur distribution totale ou partielle.

- Pour les IC :

Capitalisation pure. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

**Objectif de gestion :** Le FCP a pour objectif de générer, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro-Aggregate Corporate (coupons réinvestis) en investissant dans des obligations privées d'émetteurs de pays européens et de pays membres de l'OCDE, et en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable)..

**Indicateur de référence :** L'indicateur de référence du FCP est l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate, coupons réinvestis.

Il s'agit d'un indice obligataire composé des emprunts d'émetteurs privés de la catégorie « Investment Grade » émis en euro. Il est calculé et publié quotidiennement par Bloomberg Barclays Capital.

Le FCP est géré activement. La composition du FCP peut s'écarter matériellement de la répartition de l'indicateur.

## Stratégie d'investissement :

### Stratégie utilisée

La stratégie de gestion est discrétionnaire quant à la sélection des valeurs.

### Etape 1 : Critères extra financiers

La première étape du processus de gestion consiste à appliquer un filtre ISR « Best-in-Universe/Score ESG » sur l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice BBG Euro Aggregate Corporate Index.

Ce filtre permet de calculer un score seuil trimestriel après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG. Le score ESG du portefeuille doit être supérieur à ce score seuil.

Pour la sélection des titres et le filtrage des valeurs selon les critères ESG, la société de gestion s'appuie notamment sur un prestataire externe, MSCI ESG Research, mais reste seule juge de la décision d'investissement.

Parmi les critères ESG analysés par MSCI ESG Research et retenus pour produire sa note, peuvent être cités pour exemple :

- émissions carbone, stress hydrique, biodiversité, émissions toxiques ou déchets pour le pilier Environnement ;
- gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données pour le pilier Social ;
- indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires pour le pilier Gouvernance.

Les pondérations entre les piliers E, S et G sont déterminées par MSCI ESG Research, en fonction des secteurs d'activité. Néanmoins, la société de gestion peut aussi s'aider d'un outil interne et propriétaire de notation extra financière mis à la disposition du gérant, plus particulièrement dans le cadre de l'exercice de nos droits de vote aux assemblées générales et dans les dialogues avec les sociétés présentes en portefeuille.

La part des valeurs et des titres analysés ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du fonds hors liquidités).

Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra toutefois sélectionner des valeurs ou des titres (tels que les titres de créance ou sociétés non couvertes par l'analyse ESG de MSCI) ne disposant pas d'un score ESG.

MSCI ESG Research pourrait faire face à certaines limites méthodologiques telles que :

- o Problème de publication manquante ou lacunaire de la part de certaines entreprises sur des informations qui sont utilisées comme input du modèle de notation ESG de MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à la quantité et à la qualité des données ESG à traiter par MSCI ESG Research ;
- o Problème lié à l'identification des informations et des facteurs pertinents pour l'analyse ESG du modèle MSCI ESG Research.

Le processus de sélectivité ISR tel que décrit ci-dessus contribue dès lors à l'intégration des risques et des opportunités en matière de durabilité dans la gestion du portefeuille et à l'amélioration de la capacité de la société de gestion à gérer les risques de manière plus complète et à générer des rendements durables à long terme pour les porteurs.

Le FCP fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables au sens du « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

A la date de dernière mise à jour du prospectus, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à « ne pas causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement SFDR.

### Etape 2 : Critères financiers

Le portefeuille sera exposé aux marchés de taux de pays européens et des pays membres de l'OCDE.

Le portefeuille sera investi entre 70% et 100% de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire.

Le portefeuille d'investissement sera structuré selon le processus de gestion suivant :

Le fonds offre une gestion active reposant sur un processus d'investissement rigoureux permettant d'identifier et de tirer parti de différentes sources de valeur ajoutée.

L'analyse macro-économique sert de base à l'élaboration d'un scénario de taux. La prise en compte de la valorisation des instruments de taux permet de calibrer le risque de taux, les positions sur la courbe et de les implémenter dans le portefeuille.

Chaque moteur de performance est ainsi ventilé en stratégies d'investissement élémentaires grâce à l'analyse de différents critères qualitatifs et quantitatifs :

- gestion de l'exposition au risque de taux en termes de sensibilité,
- gestion des positions sur la courbe des taux,
- gestion de l'exposition globale au risque crédit,
- gestion de l'allocation sectorielle,
- sélection des émetteurs,
- choix de titres.

Les titres détenus seront émis par des émetteurs des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents.

Les titres seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif en toutes devises.

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts et actions d'OPC.

L'exposition du portefeuille pourra également être réalisée ou ajustée au moyen d'instruments dérivés ou intégrant des dérivés.

L'utilisation de ces instruments ne sera faite que dans le but d'ajuster la sensibilité du fonds dans la fourchette de 0 à +10 et non de surexposition systématique.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	Entre 0 et +10.
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : de 90 à 100% de l'actif net Toutes devises : de 0 à 10% de l'actif net
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0 à 100% maximum de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Europe et pays membres OCDE : de 90 à 100% de l'actif net Toutes zones géographiques : de 0 à 10% de l'actif net Pays émergents : de 0 à 10% de l'actif net

### Les actifs hors dérivés intégrés

#### => *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP pourra être investi entre 0 % et 10% de l'actif net dans des actions ou des titres donnant accès directement ou indirectement au capital ou aux droits de vote de sociétés.

Ces titres relèveront, sans distinction de secteurs d'activité ou de tailles, d'émetteurs de pays européens ou d'autres pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents.

Les titres détenus seront libellés en euro et dans la limite de 10% de l'actif net en toutes devises.

#### => *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra être investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire. Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays européens et des pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays émergents. Les titres appartiendront entre 90% et 100% de l'actif net au secteur privé, et dans la limite de 10% de l'actif net au secteur public.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créances et instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par le gérant est de 90% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui peut ne pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera la suivante :

- Titres subordonnés
- Obligations High Yield
- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variables
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations callables
- Obligations puttables
- Obligations contingentes convertibles
- Titres de créance négociables
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Bons du trésor

Le FCP pourra détenir des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos ») entre 0% et 10% de l'actif net.

Les titres détenus seront libellés en euro, et dans la limite de 10% de l'actif net, en toutes devises.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le FCP pourra investir dans la limite de 100% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (High Yield) (notation inférieure à BBB- référence Standard & Poor's ou équivalent).

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses

propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres feront l'objet d'une analyse par la société de gestion et seront, le cas échéant, cédés. Ces cessions seront effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans les meilleures conditions de marché possibles dans l'intérêt des porteurs.

**=> Actions et parts d'OPC**

Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code Monétaire et Financiers

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

**Les instruments dérivés**

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
  - Réglementés
  - Organisés
  - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Futures
  - Options
  - Swaps
  - Change à terme
  - Dérivés de crédit : Total Return Swaps (Indice et single name), Credit Default Swap (Indice et single name)
- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
  - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
  - Augmentation de l'exposition au marché

L'utilisation de dérivés n'aura pas pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance promues par le FCP.

**Informations particulières sur l'utilisation des TRS**

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion du FCP et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise au FCP. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### **Les instruments intégrant des dérivés**

Le FCP pourra détenir, dans la limite de 10% de son actif net, à l'exception des obligations callables et puttables à hauteur de 100%, les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
  - Taux
  - Change
  - Crédit
- Nature des interventions :
  - Couverture
  - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
  - Obligations convertibles
  - Obligations échangeables
  - Obligations avec bons de souscription
  - Obligations remboursables en actions
  - Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% de l'actif net)
  - EMTN Structurés
  - Droits et warrants
  - Obligations callables
  - Obligations puttables

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

#### **Les dépôts**

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### **Les emprunts d'espèces**

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

#### **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

Aucune opération d'acquisition ou de cession temporaire de titres ne sera effectuée.

#### **Effet de levier maximum**

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés pourra représenter jusqu'à 300 % de l'actif net (levier brut), et jusqu'à 200 % de l'actif net (levier net).

#### **Contreparties utilisées**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de l'OPCVM, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement de l'OPCVM.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...).

Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous). Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### **Garanties financières**

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces de garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

**Profil de risque :** Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Au travers des investissements du FCP, les risques principaux et accessoires pour l'actionnaire sont les suivants :

#### **Risques principaux**

##### **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera, ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPCVM. En période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

##### **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

##### **Risque de contrepartie**

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### **Risque de gestion discrétionnaire**

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions et obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investie à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

##### **Risque de perte en capital**

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

##### **Risque lié aux produits dérivés**

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

##### **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut investir dans la limite de 100% de son actif net, dans des titres libellés en devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé de manière accessoire à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

##### **Risque lié à l'utilisation des titres spéculatifs (haut rendement)**

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

##### **Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)**

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

##### **Risque en matière de durabilité**

Le FCP est exposé à des risques en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

La stratégie d'investissement du FCP intègre des critères extra-financiers selon une approche contraignante et matérielle visant à exclure les valeurs les plus mal notées en ESG, notamment afin de réduire l'impact potentiel des risques en matière de durabilité.

Pour plus d'informations sur les politiques relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité mises en place par la société de gestion, les porteurs sont invités à se rendre sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque accessoires****Risque lié aux pays émergents**

L'OPCVM peut investir de manière accessoire en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

La détention éventuelle de ces titres peut donc augmenter le niveau de risque du portefeuille et la valeur liquidative pourra baisser plus fortement et plus rapidement.

**Risque lié à l'investissement en obligations convertibles**

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du FCP pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

**Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles**

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

**Garantie ou protection :** Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Part IC : Tous souscripteurs. La part est plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Part ID : Tous souscripteurs. La part est plus particulièrement destinée aux investisseurs institutionnels et aux OPC.

Ce FCP s'adresse à des investisseurs suffisamment expérimentés pour apprécier les mérites et les risques d'une stratégie de gestion spéculative sur les marchés de taux internationaux, et d'une exposition aux risques détaillés dans le « Profil de Risques ».

Durée minimum de placement recommandée : de deux à cinq ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Les parts/actions de l'OPCVM n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts/actions ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion de l'OPCVM.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion de l'OPCVM.

Compte tenu des dispositions des règlements (UE) N° 833/2014 et N° 2022/398 la souscription des parts de ce FCP est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre de l'Union européenne et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre de l'Union européenne.

**Régime fiscal :** Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet État une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

***Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.***

# rapport d'activité

## ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Depuis le deuxième semestre de l'année 2021, le contexte macroéconomique est marqué par des phénomènes de marché inédits. Après avoir disparu pendant des années, l'inflation est aujourd'hui plus que jamais de retour et demeure comme l'inquiétude principale des épargnants qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder. La reprise de l'économie post Covid combiné à la crise énergétique provoquée par la guerre en Ukraine, a fait bondir violemment les chiffres d'inflation. En effet, les différents indices continuent de surprendre à la hausse. En Zone Euro, les prix à la consommation ont augmenté au mois de septembre de 10% sur un an, battant un nouveau record depuis la publication de l'indicateur en janvier 1997. De l'autre côté de l'Atlantique, la hausse des prix est elle aussi soutenue. L'inflation a dépassé les attentes en septembre aux Etats-Unis, avec une augmentation de 8,2% sur un an glissant.

L'inflation ne semble toujours pas maîtrisée à ce stade et la balance des risques reste orientée à la hausse sur cette fin d'année 2022. En conséquence, les Banques Centrales sont pressées d'agir, pour éviter que cette hausse des prix s'installe de manière durable. Ainsi, les durcissements monétaires se sont généralisés à travers le monde et l'exercice des différents banquiers centraux se complexifie. Ils ont réaffirmé, sur la fin de l'été, leur volonté de lutter coûte que coûte contre l'inflation et ont, par conséquent, accéléré la hausse des taux directeurs. L'année 2022 marque donc un tournant majeur dans les orientations des politiques monétaires mondiales : la Fed a procédé à une nouvelle hausse de ses taux directeurs en septembre, dont la fourchette se situe désormais entre 3% et 3,25%. De son côté, la BCE a elle aussi commencé à normaliser sa politique monétaire, avec plusieurs hausses sur l'été 2020 et devrait continuer son tour de vis monétaire dans les prochains mois. Le taux sur les dépôts bancaires à la BCE, qui est l'un des trois taux directeurs de référence, se situe actuellement à 0,75 %.

Pour finir, depuis plusieurs semaines, une rhétorique de récession s'est progressivement installée dans les différents discours économiques. En Zone Euro, l'activité devrait buter sur les problématiques d'approvisionnement en gaz cet hiver, la guerre en Ukraine ayant amené une disruption importante de l'accès à l'énergie. La question de l'indépendance énergétique est plus que jamais en centre des débats à l'approche de la période hivernale.

Cette période est bien particulière, les performances de nombreuses classes d'actifs étant orientées à la baisse et l'allocation jouant un rôle plutôt modeste dans le rendement des différents portefeuilles. Les marchés obligataires sont particulièrement touchés par le contexte actuel. On constate, sur le premier semestre de 2022, des moins-values inédites sur les différents segments de taux et de crédit. L'indice Bloomberg Global Aggregate, représentatif des obligations mondiales, cède plus de 20% sur 1 an glissant.

Dans le même temps, les actions continuent aussi de s'ajuster, confirmant la corrélation inhabituelle à la baisse des marchés actions et obligataires. Le CAC 40 perd 11,6% sur un an et l'indice représentant les actions mondiales, le MSCI World, perd lui plus de 21%.

## LA POLITIQUE DE GESTION

L'année a été particulièrement difficile sur le marché du crédit avec une forte décompression des « spreads » et une violente hausse de taux. Sur l'année, le fonds a été impactée par sa surexposition à la catégorie de notation BBB et BB marqué par une décompression des marges de crédit couplé à une forte remontée des taux. Dans ce contexte, les tranches les moins bien notés et les secteurs les plus high beta ont largement sous performés. Notre sur pondération en financière (en particulier pour la partie subordonnée)

Au cours de l'année, nous avons progressivement réduit l'exposition aux corporates vers plus de financières, seniors et subordonnées, leurs valorisations nous semblant attractives. Nous avons aussi été actif sur indices CDS profitant de la volatilité pour trouver des points d'entrée et de sortie attractifs. Nous avons également été actif via dérivés sur la sensibilité du fonds, en ayant une sensibilité relative inférieure au cours de l'année.

Sur la période, la performance du FCP a été de -15,74% pour la part IC et 15,74% pour la part ID. contre -15,14% pour l'indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

**Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devises de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BELFIUS BANK SA NV 0.375% 08/06/2027	1 535 585,53	1 431 337,42
CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 02/04/2026	-	3 025 828,77
OFI INVEST ISR MONETAIRE CT PART D	72 767 884,95	69 800 429,88
SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	1 764 177,79	685 534,93
VODAFONE GROUP PLC 1.5% 24/07/2027	1 969 717,51	1 443 722,59
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	742 502,31	1 746 136,46
DBS GROUP HOLDINGS LTD VAR 11/04/2028	1 946 629,20	500 954,11
TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	2 901 486,95	-
ING GROEP NV VAR 26/05/2031	1 014 536,64	1 841 557,53
VOLKSWAGEN FIN SERV AG 0.125% 12/02/2027	1 667 514,86	1 606 167,22

**Politique de vote**

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet via le lien : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la Société de Gestion est disponible sur son site internet.

**Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires**

La société de gestion a recours au service d'Ofi Investment Solutions, étant précisé que jusqu'au 4 juillet 2022, ce service était assuré par Aviva Investors Global Services Limited. A ce titre, elle utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) et dans le rapport annuel de la société de gestion.

**Frais d'intermédiation**

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

**Risque global**

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

**Politique de rémunération**Partie qualitative

Abeille Asset Management s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AAM, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, Abeille Asset Management est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com)

#### Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2021, le montant des sommes versées par Abeille Asset Management à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 726 616 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2021 à l'ensemble des 157 salariés d'Abeille Asset Management (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 509 000 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM), et soumis à différé partiel, s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

#### Effets de levier

Levier brut : 113%.

Levier net : 117%.

#### Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2022.

#### SFDR

Codes ISIN	Ofi Invest ESG Crédit Europe																			
FR0007085386	<p><b>Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 8 » au regard du Règlement SFDR</b></p>																			
FR0007030663	<p>Conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, dit " Règlement SFDR", nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une description de la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées.</p>																			
	<p>Au cours du dernier exercice clos :</p> <p>- 20% des valeurs les moins bien notées en ESG ont été exclues de l'univers d'investissement de départ comprenant les valeurs composant l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate, afin de calculer le score ESG moyen de l'univers. Le score ESG moyen du portefeuille est en tout temps supérieur à celui de son univers d'investissement.</p>																			
	<p>96% des titres en portefeuille ont fait l'objet d'une analyse par MSCI ESG Research.</p>																			
	<p>Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds ont été respectées au cours du dernier exercice clos.</p>																			
	<p>Nous rappelons que l'OPCVM Ofi Invest ESG Crédit Europe fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela n'ait constitué un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP pouvait prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). Au cours de l'année 2022, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP n'a pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre desquels figure la garantie du principe de précaution consistant à "ne pas causer de préjudice important" tel que défini par le Règlement SFDR. »</p>																			
	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Ofi Invest ESG Crédit Europe</th> <th>Année N-1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Intensité Carbone :</b></td> <td>77,7</td> <td>112,8</td> </tr> <tr> <td>Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire</td> <td>95,90%</td> <td>94,60%</td> </tr> <tr> <td>Pourcentage moyen d'<b>employés représentés par une convention collective</b> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi</td> <td>63,40 54,30%</td> <td>60,90 50,50%</td> </tr> <tr> <td>Pourcentage moyen d'<b>indépendance du conseil d'administration des entreprises</b> dans lequel le portefeuille est investi</td> <td>85,60 70,30%</td> <td>80,90 70,10%</td> </tr> <tr> <td>Pourcentage d'<b>émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</b> dans lequel le portefeuille est investi</td> <td>100 74,10%</td> <td>100 72,30%</td> </tr> </tbody> </table>			Ofi Invest ESG Crédit Europe	Année N-1	<b>Intensité Carbone :</b>	77,7	112,8	Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	95,90%	94,60%	Pourcentage moyen d' <b>employés représentés par une convention collective</b> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	63,40 54,30%	60,90 50,50%	Pourcentage moyen d' <b>indépendance du conseil d'administration des entreprises</b> dans lequel le portefeuille est investi	85,60 70,30%	80,90 70,10%	Pourcentage d' <b>émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</b> dans lequel le portefeuille est investi	100 74,10%	100 72,30%
	Ofi Invest ESG Crédit Europe	Année N-1																		
<b>Intensité Carbone :</b>	77,7	112,8																		
Total des émissions carbone engendrées par les entreprises détenues dans la poche actions du portefeuille, incluant les émissions du scope 1 et 2, et exprimé en tonnes d'équivalent CO2 pour chaque million de dollars de chiffre d'affaire	95,90%	94,60%																		
Pourcentage moyen d' <b>employés représentés par une convention collective</b> des entreprises dans lequel le portefeuille est investi	63,40 54,30%	60,90 50,50%																		
Pourcentage moyen d' <b>indépendance du conseil d'administration des entreprises</b> dans lequel le portefeuille est investi	85,60 70,30%	80,90 70,10%																		
Pourcentage d' <b>émetteurs respectant les principes du Pacte Mondial des Nations Unies</b> dans lequel le portefeuille est investi	100 74,10%	100 72,30%																		

**Changements intervenus :**

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants  
13/12/2021 : Swing Pricing  
01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie  
10/01/2022 : Intégration d'un filtre ISR Best-in-Universe/Score ESG  
11/02/2022 : Mise à jour annuelle  
17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web  
03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

**Changement à intervenir :**

Dans le cadre du projet de réorganisation du groupe Aéma ayant pour le but le rapprochement des entités de gestion d'actifs au sein d'un pôle unique, la branche d'activité de gestion de portefeuille classique d'ABEILLE ASSET MANAGEMENT serait apportée à la société OFI AM, étant précisé que l'opération ne sera définitive que le 31 décembre 2022 et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives.

En conséquence de cette opération, à compter du 1er janvier 2023, et sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, le FCP changerait la société de gestion au profit d'OFI ASSET MANAGEMENT, société anonyme, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 940 342 et ayant son siège social situé au 20-22 rue Vernier, 75017 Paris, agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 92-12, étant précisé que cette société de gestion changerait de dénomination pour devenir « OFI INVEST ASSET MANAGEMENT » à compter du 1er janvier 2023.

# techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

## a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	<b>28 913 580,00</b>
- Change à terme :	-
- Future :	<b>11 213 580,00</b>
- Options :	-
- Swap :	<b>17 700 000,00</b>

## b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	<b>BNP PARIBAS</b>
-	<b>JP MORGAN</b>
-	<b>SOCIETE GENERALE</b>
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(\*) Sauf les dérivés listés.

## c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
<b>Total</b>	-

(\*\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

## d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
<b>Total des revenus</b>	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
<b>Total des frais</b>	-

(\*\*\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

# rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



ERNST & YOUNG et Autres  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00  
[www.ey.com/fr](http://www.ey.com/fr)

## Ofi Invest ESG Credit Europe (Anciennement Aviva Investors Credit Europe)

Exercice clos le 30 septembre 2022

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Ofi Invest ESG Credit Europe,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest ESG Credit Europe constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.



### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

### Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

# comptes annuels

# BILANactif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>177 557 598,87</b>	<b>209 203 607,18</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	169 770 482,86	203 394 089,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	7 541 587,04	4 590 222,10
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	240 933,00	725 857,67
Autres opérations	4 595,97	493 438,00
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>718 280,77</b>	<b>1 508 484,47</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	718 280,77	1 508 484,47
<b>Comptes financiers</b>	-	<b>19 351,94</b>
Liquidités	-	19 351,94
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>178 275 879,64</b>	<b>210 731 443,59</b>

# BILAN passif

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	176 189 145,00	202 810 876,03
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	823 809,55	-
• Report à nouveau	499,55	34,82
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 233 262,97	1 880 223,91
• Résultat de l'exercice	2 204 213,59	2 410 927,79
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>174 984 404,72</b>	<b>207 102 062,55</b>
<b>Instruments financiers</b>	<b>243 616,88</b>	<b>1 179 786,67</b>
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	35 160,00	29 680,00
Autres opérations	208 456,88	1 150 106,67
<b>Dettes</b>	<b>2 855 046,37</b>	<b>2 449 590,77</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	2 855 046,37	2 449 590,77
<b>Comptes financiers</b>	<b>192 811,67</b>	<b>3,60</b>
Concours bancaires courants	192 811,67	3,60
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>178 275 879,64</b>	<b>210 731 443,59</b>

# HORS-bilan

30.09.2022

30.09.2021

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	2 037 840,00
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	9 600 000,00
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	11 213 580,00	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	31 200 000,00
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	17 700 000,00	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

# COMPTE de résultat

	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	312,90	858,15
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 886 135,43	3 130 806,71
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>2 886 448,33</b>	<b>3 131 664,86</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-12 554,64	-12 189,19
• Autres charges financières	-1 458,34	-1 300,22
<b>Total (II)</b>	<b>-14 012,98</b>	<b>-13 489,41</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>2 872 435,35</b>	<b>3 118 175,45</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-753 583,11	-791 862,43
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>2 118 852,24</b>	<b>2 326 313,02</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	85 361,35	84 614,77
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>2 204 213,59</b>	<b>2 410 927,79</b>

## règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

### Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : Finalim, Bloomberg ou Reuters ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (Source : Valorisateur sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la société de gestion de portefeuille). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (Source : Chambre de compensation).

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la société de gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois. (Source : Valorisateur sur la base de données de marché).

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.



exercice

**Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changements intervenus :

29/11/2021 : Mise à jour dénominations sociales + frais courants

13/12/2021 : Swing Pricing

01/01/2022 : Mise à jour règlementaire Taxonomie

10/01/2022 : Intégration d'un filtre ISR Best-in-Universe/Score ESG

11/02/2022 : Mise à jour annuelle

17/05/2022 : Russes + Mise à jour site web

03/10/2022 : Changement de dénomination du fonds

**Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

**Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

**Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

Part IC : capitalisation pure du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

Part ID : distribution intégrale du résultat net et distribution et/ou capitalisation en tout ou partie des plus-values réalisée


**évolutionactif net**

Devise	30.09.2022	30.09.2021
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>207 102 062,55</b>	<b>197 615 061,80</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	29 762 725,68	61 947 924,81
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-28 848 347,12	-55 080 407,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	677 885,01	1 735 431,35
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 130 708,12	-495 168,10
Plus-values réalisées sur contrats financiers	843 394,90	914 359,33
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-389 960,01	-187 133,10
Frais de transaction	-40 003,60	-27 746,50
Différences de change	-28,31	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-30 337 846,48	456 598,12
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	440 677,76	-649 889,61
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-1 214 299,78	-1 453 281,57
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	2 118 852,24	2 326 313,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>174 984 404,72</b>	<b>207 102 062,55</b>

## compléments d'information

### 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

#### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	93 050 274,90	-
Obligations à taux variable	76 720 207,96	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

#### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	11 213 580,00	-	-	17 700 000,00
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	93 050 274,90	76 720 207,96	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	192 811,67
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	11 213 580,00	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	1 026 821,64	5 563 760,70	36 618 066,15	126 561 834,37
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	192 811,67	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	9 001 860,00	-	2 211 720,00

**3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan**

Par devise principale	USD	-	-	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	1 103,55	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

**3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature**

<b>Créances</b>		<b>718 280,77</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Achats à terme de devises		-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises		-
Autres Créances :		
Dépôts de garantie (versés)		718 280,77
-		-
-		-
-		-
-		-
Autres opérations		-
<b>Dettes</b>		<b>2 855 046,37</b>
Opérations de change à terme de devises :		
Ventes à terme de devises		-
Montant total négocié des Achats à terme de devises		-
Autres Dettes :		
Achats règlements différés		2 792 415,63
Frais provisionnés		57 535,03
Débiteurs et créiteurs divers		5 095,71
-		-
-		-
Autres opérations		-

**3.6. Capitaux propres**

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART IC / FR0007085386	20 027,6365	27 581 915,45	9 673,5466	13 548 384,54
PART ID / FR0007030663	3 127,22	2 180 810,23	22 781,745	15 299 962,58
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0007085386		-		-
PART ID / FR0007030663		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0007085386		-		-
PART ID / FR0007030663		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART IC / FR0007085386		-		-
PART ID / FR0007030663		-		-

**3.7. Frais de gestion**

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART IC / FR0007085386	<b>0,40</b>
PART ID / FR0007030663	<b>0,40</b>

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART IC / FR0007085386	-
PART ID / FR0007030663	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

**3.8. Engagements reçus et donnés**

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

**3.9. Autres informations**

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 7 541 587,04

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	499,55	34,82
Résultat	2 204 213,59	2 410 927,79
<b>Total</b>	<b>2 204 713,14</b>	<b>2 410 962,61</b>

PART IC / FR0007085386	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 251 244,84	1 189 955,15
<b>Total</b>	<b>1 251 244,84</b>	<b>1 189 955,15</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART ID / FR0007030663	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	952 739,16	1 220 430,96
Report à nouveau de l'exercice	729,14	576,50
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	<b>953 468,30</b>	<b>1 221 007,46</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	127 031,8882	146 686,4132
Distribution unitaire	7,50	8,32
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes***(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	30.09.2022	30.09.2021
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	823 809,55	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 233 262,97	1 880 223,91
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-3 409 453,42</b>	<b>1 880 223,91</b>

PART IC / FR0007085386	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 405 531,66	928 953,84
<b>Total</b>	<b>-2 405 531,66</b>	<b>928 953,84</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART ID / FR0007030663	30.09.2022	30.09.2021
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	951 270,07
Capitalisation	-1 003 921,76	-
<b>Total</b>	<b>-1 003 921,76</b>	<b>951 270,07</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

## 3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise					
EUR	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Actif net</b>	<b>174 984 404,72</b>	207 102 062,55	197 615 061,80	191 718 416,54	189 471 607,06

PART IC / FR0007085386	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>77 873,3755</b>	67 519,2856	50 410,1952	43 054,9868	48 281,7011
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1 276,42</b>	1 514,96	1 482,91	1 489,69	1 399,61
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-14,82</b>	31,38	10,71	-37,03	57,12

PART ID / FR0007030663	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>30.09.2022</b>	30.09.2021	30.09.2020	30.09.2019	28.09.2018
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>127 031,8882</b>	146 686,4132	173 382,0127	176 457,0387	175 602,8093
<b>Valeur liquidative</b>	<b>595,</b>	714,53	708,61	723,	694,15
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	<b>7,50</b>	8,32	9,43	11,10	14,77
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-7,90</b>	-	-4,33	-29,58	13,61

# inventaire au 30.09.2022

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2131567138	ABN AMRO BANK NV VAR PERP	PROPRE	700 000,00	597 121,19	EUR	0,34
XS2388141892	ADECCO INT FINANCIAL SVS VAR 21/03/2082	PROPRE	1 300 000,00	944 725,94	EUR	0,54
BE6317598850	AGEAS VAR PERP	PROPRE	2 200 000,00	1 531 189,15	EUR	0,88
XS2356311139	AIA GROUP LTD VAR 09/09/2033	PROPRE	2 232 000,00	1 721 878,05	EUR	0,98
XS2491963638	AIB GROUP PLC VAR 04/07/2026	PROPRE	1 927 000,00	1 889 523,68	EUR	1,08
DE000A28RSR6	ALLIANZ FINANCE II B V 0.5% 14/01/2031	PROPRE	800 000,00	633 179,79	EUR	0,36
DE000A1YQ29	ALLIANZ SE TV PERPETUAL	PROPRE	3 400 000,00	3 508 879,08	EUR	2,01
BE6312821612	ANHEUSER BUSCH INBEV SA 1.125% 01/07/2027	PROPRE	1 600 000,00	1 437 036,93	EUR	0,82
XS2357754097	ASSICURAZIONI GE 1.713% 30/6/2032	PROPRE	1 232 000,00	829 548,01	EUR	0,47
XS1311440082	ASSICURAZIONI GENERALI SPA VAR 27/10/2047	PROPRE	1 000 000,00	1 011 379,25	EUR	0,58
XS2412267358	ASTM SPA 1% 25/11/2026	PROPRE	899 000,00	788 362,18	EUR	0,45
XS1418788599	AURIZON NETWORK PTY LTD 3.125% 01/06/2026	PROPRE	2 500 000,00	2 421 712,64	EUR	1,38
XS1069439740	AXA TF/TV PERP	PROPRE	1 887 000,00	1 836 251,67	EUR	1,05
XS2534785865	BANCO BILBAO VIZCAYA ARG 3.375% 20/09/2027	PROPRE	500 000,00	483 749,26	EUR	0,28
XS2104051433	BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR 16/01/2030	PROPRE	1 100 000,00	981 723,25	EUR	0,56
XS2455392584	BANCO DE SABADELL SA VAR 24/03/2026	PROPRE	1 200 000,00	1 128 782,47	EUR	0,65
XS1876076040	BANCO DE SABADELL SA 1.625% 07/03/2024	PROPRE	1 400 000,00	1 373 049,77	EUR	0,78
XS2168647357	BANCO SANTANDER SA 1.375% 05/01/2026	PROPRE	2 300 000,00	2 128 630,62	EUR	1,22
XS1560863802	BANK OF AMERICA CORP VAR 07/02/2025	PROPRE	95 000,00	93 233,34	EUR	0,05
XS2248451978	BANK OF AMERICA VAR 26/10/2031	PROPRE	2 100 000,00	1 570 075,10	EUR	0,90
ES0213679HN2	BANKINTER SA 0.875% 08/07/2026	PROPRE	1 000 000,00	872 750,59	EUR	0,50
FR0013408960	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.75% 15/03/2029	PROPRE	900 000,00	772 094,59	EUR	0,44
FR0013425162	BANQUE FED CRED MUTUEL 1.875% 18/06/2029	PROPRE	900 000,00	728 123,35	EUR	0,42
XS2321466133	BARCLAYS PLC VAR 22/03/2031	PROPRE	1 110 000,00	922 334,63	EUR	0,53
XS2430951660	BARCLAYS PLC VAR 28/01/2028	PROPRE	258 000,00	216 939,90	EUR	0,12

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2487667276	BARCLAYS PLC VAR 31/01/2027	PROPRE	882 000,00	832 728,99	EUR	0,48
XS2348703864	BEVCO LUX SARL 1% 16/1/2030	PROPRE	688 000,00	499 181,48	EUR	0,29
XS2398746144	BLACKSTONE PROPERTY PARTNERS EUROPEAN HOLD 1.625% 20/04/2030	PROPRE	772 000,00	570 636,87	EUR	0,33
XS2447564332	BMW FINANCE NV 1.0% 22/05/2028	PROPRE	1 100 000,00	972 302,79	EUR	0,56
FR0013484458	BNP PARIBAS VAR 19/02/2028	PROPRE	900 000,00	759 380,03	EUR	0,43
FR0013381704	BNP PARIBAS VAR 20/11/2030	PROPRE	2 200 000,00	2 047 914,61	EUR	1,17
FR0013398070	BNP PARIBAS VAR 23/01/2027	PROPRE	500 000,00	473 006,84	EUR	0,27
FR0014007VJ6	BPCE SA VAR 02/02/2034	PROPRE	2 200 000,00	1 750 651,39	EUR	1,00
FR0013534674	BPCE SA 0.5% 15/09/2027	PROPRE	2 000 000,00	1 723 790,55	EUR	0,99
XS2394063437	BRENTAG FINANCE BV 0.50% 06/10/2029	PROPRE	2 000 000,00	1 485 621,21	EUR	0,85
XS2496028502	BRITISH TELECOMMUNICATIONS PLC 2.75% 30/08/2027	PROPRE	1 268 000,00	1 205 846,43	EUR	0,69
XS2346253730	CAIXA BANK SA VAR 26/05/2028	PROPRE	1 200 000,00	991 109,74	EUR	0,57
PTCGDCOM0037	CAIXA GERAL DE DEPOSITIOS VAR 21/09/2027	PROPRE	1 100 000,00	930 599,52	EUR	0,53
XS1645495349	CAIXABANK SA VAR 14/07/2028	PROPRE	1 900 000,00	1 863 744,36	EUR	1,07
XS2286044024	CBREGI OPEN END FUND 0.5% 27/01/2028	PROPRE	1 084 000,00	859 928,16	EUR	0,49
XS1793349926	CIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23/03/2026	PROPRE	1 100 000,00	1 026 741,40	EUR	0,59
XS2339398971	COCA COLA CO THE 0.4% 06/05/2030	PROPRE	1 699 000,00	1 360 648,90	EUR	0,78
XS2307863998	COCA COLA CO THE 0.5% 09/03/2033	PROPRE	1 078 000,00	797 842,91	EUR	0,46
BE0002838192	COFINIMMO 1.0% 24/01/2028	PROPRE	1 300 000,00	1 080 256,46	EUR	0,62
DE000CZ45W81	COMMERZBANK AG VAR 06/12/2032	PROPRE	1 300 000,00	1 255 756,19	EUR	0,72
XS2332245377	COOPERTIEVE RABOBANK UA VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	677 205,85	EUR	0,39
FR0013447232	COVIVIO 1.125% 17/09/2031	PROPRE	1 700 000,00	1 262 124,15	EUR	0,72
FR0014005RZ4	CREDIT AGRICOLE ASSRNCES 1.50% 06/10/2031	PROPRE	2 000 000,00	1 449 051,62	EUR	0,83
FR0014003182	CREDIT AGRICOLE SA 0.375% 20/04/2028	PROPRE	2 200 000,00	1 780 048,06	EUR	1,02
FR0013299468	CREDIT LOGEMENT SA VAR 28/11/2029	PROPRE	1 000 000,00	926 960,75	EUR	0,53
FR0013291556	CREDIT MUTUEL ARKEA VAR 25/10/2029	PROPRE	900 000,00	857 363,61	EUR	0,49
FR0013173028	CREDIT MUTUEL ARKEA 3.25% 01/06/2026	PROPRE	1 000 000,00	960 943,14	EUR	0,55
CH0483180946	CREDIT SUISSE GROUP AG VAR 24/06/2027	PROPRE	2 500 000,00	2 095 816,30	EUR	1,20
DE000A289XG8	DAIMLER AG 2.375% 22/05/2030	PROPRE	1 700 000,00	1 577 437,22	EUR	0,90
FR001400CJG3	DANONE SA 3.071% 07/09/2032	PROPRE	1 100 000,00	1 042 105,57	EUR	0,60

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1802465846	DBS GROUP HOLDINGS LTD VAR 11/04/2028	PROPRE	1 400 000,00	1 388 580,03	EUR	0,79
DE000A30VT06	DEUTSCHE BANK AG VAR 05/09/2030	PROPRE	400 000,00	378 021,04	EUR	0,22
DE000DL19WL7	DEUTSCHE BANK AG VAR 23/02/2028	PROPRE	500 000,00	431 854,74	EUR	0,25
XS2050406094	DH EUROPE FINANCE 0.75% 18/09/2031	PROPRE	1 246 000,00	961 889,28	EUR	0,55
XS1896662175	DIAGEO FINANCE PLC 1.5% 22/10/2027	PROPRE	1 900 000,00	1 768 355,22	EUR	1,01
XS1846632104	EDP FINANCE BV 1.625% 26/01/2026	PROPRE	1 503 000,00	1 430 829,93	EUR	0,82
XS2531420656	ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 3.875% 09/03/2029	PROPRE	241 000,00	231 438,83	EUR	0,13
XS2066706909	ENEL FINANCE INTL NV 0.375% 17/06/2027	PROPRE	800 000,00	677 405,49	EUR	0,39
XS1176079843	ENEL FINANCE INTL NV 1.966% 27/01/2025	PROPRE	200 000,00	196 571,95	EUR	0,11
XS2312744217	ENEL SPA 1.375% PERPETUAL	PROPRE	1 247 000,00	929 687,70	EUR	0,53
PTEDPROM0029	ENERGIAS DE PORTUGAL SA VAR 02/08/2081	PROPRE	1 700 000,00	1 395 880,71	EUR	0,80
XS2334852253	ENI SPA VARIABLE PERPTIAL CORP 2%	PROPRE	1 100 000,00	866 344,60	EUR	0,50
XS0970852348	ENI SPA 3.75% 12/09/2025	PROPRE	91 000,00	91 722,38	EUR	0,05
XS2463988795	EQT AB 2.375% 06/04/2028	PROPRE	1 151 000,00	1 015 969,74	EUR	0,58
XS2178833690	EQUINOR ASA 1.375% 22/05/2032	PROPRE	1 100 000,00	911 504,68	EUR	0,52
XS2083210729	ERSTE GROUP BANK AG VAR 10/06/2030	PROPRE	1 000 000,00	866 816,08	EUR	0,50
AT0000A2GH08	ERSTE GROUP BANK AG 0.875% 13/05/2027	PROPRE	100 000,00	87 498,41	EUR	0,05
FR0013463676	ESSILORLUXOTTICA 0.75% 27/11/2031	PROPRE	1 200 000,00	952 177,69	EUR	0,54
XS2535484526	ESSITY CAPITAL BV 3% 21/09/2026	PROPRE	689 000,00	677 664,91	EUR	0,39
XS1139494493	GAS NATURAL FENOSA TF/ TV PERPETUEL	PROPRE	500 000,00	508 997,19	EUR	0,29
XS1721244371	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	2 200 000,00	2 177 989,00	EUR	1,24
XS2295333988	IBERDROLA INTL BV VAR PERP	PROPRE	1 000 000,00	730 976,00	EUR	0,42
XS2244941063	IBERDROLA INTL BV VAR PERP 31/12/2099	PROPRE	1 000 000,00	861 908,45	EUR	0,49
XS2115091808	IBM CORP 0.65% 11/02/2032	PROPRE	2 500 000,00	1 921 019,83	EUR	1,10
XS1945110861	IBM CORP 1.75% 31/01/2031	PROPRE	2 000 000,00	1 763 053,04	EUR	1,01
FR0013457967	ICADE SANTE SAS 0.875% 04/11/2029	PROPRE	1 700 000,00	1 322 841,14	EUR	0,76
XS2194192527	INFINEON TECHNOLOGIES AG 2% 24/06/2032	PROPRE	600 000,00	501 842,42	EUR	0,29
XS1689540935	ING GROEP NV VAR 26/09/2029	PROPRE	1 000 000,00	927 734,16	EUR	0,53
XS1796079488	ING GROEP VAR 22/03/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 849 249,45	EUR	1,06
XS2350756446	ING GROUPEP NV VAR 09/06/2032	PROPRE	500 000,00	404 241,90	EUR	0,23

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1808395930	INMOBILIARIA COLONIAL SO 2% 17/04/2026	PROPRE	1 700 000,00	1 599 487,62	EUR	0,91
XS2026295126	INTESA SANPAOLO SPA VAR 12/07/2029	PROPRE	1 200 000,00	1 182 682,19	EUR	0,68
XS2317069685	INTESA SANPAOLO SPA 0.75% 16/03/2028	PROPRE	1 500 000,00	1 214 791,03	EUR	0,69
XS0971213201	INTESA SANPAOLO SPA 6.625% 13/09/2023	PROPRE	1 000 000,00	1 026 821,64	EUR	0,59
XS1843459782	INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 1.8% 25/09/2026	PROPRE	1 700 000,00	1 565 313,82	EUR	0,89
XS2010331101	JOHN DEERE CASH MANAGEME 1.65% 13/06/2039	PROPRE	800 000,00	590 768,18	EUR	0,34
XS2461234622	JP MORGAN CHASE AND CO VAR 23/03/2030	PROPRE	680 000,00	595 953,54	EUR	0,34
BE0002819002	KBC GROUP NV VAR 07/12/2031	PROPRE	2 100 000,00	1 693 213,43	EUR	0,97
XS2343510520	KELLOGG CO 0.5% 20/05/2029	PROPRE	1 000 000,00	814 876,71	EUR	0,47
FR0014001R34	LA BANQUE POSTALE VAR 02/08/2032	PROPRE	2 300 000,00	1 794 585,40	EUR	1,03
XS2384269101	LEASEPLAN CORPORATION NV 0.25% 07/09/2026	PROPRE	1 974 000,00	1 677 870,25	EUR	0,96
XS1689185426	MAGNA INTERNATIONAL INC 1.5% 25/09/2027	PROPRE	1 000 000,00	884 350,86	EUR	0,51
XS2535309798	MEDTRONIC GLOBAL HLDINGS 3.375% 15/10/2034	PROPRE	900 000,00	855 882,05	EUR	0,49
XS1028941893	MERCK & CO INC 2.5% 15/10/2034	PROPRE	1 000 000,00	921 861,58	EUR	0,53
XS2023644540	MERCK FIN SERVICES GMBH 0.875% 05/07/2031	PROPRE	1 300 000,00	1 040 332,16	EUR	0,59
XS2218405772	MERCK KGAA VAR 09/09/2080	PROPRE	2 000 000,00	1 742 124,03	EUR	1,00
XS2049769297	MOLNLYCKE HOLDING AB 0.875% 05/09/2029	PROPRE	591 000,00	462 308,10	EUR	0,26
XS2292263121	MORGAN STANLEY VAR 07/02/2031	PROPRE	2 100 000,00	1 589 272,29	EUR	0,91
XS2446386356	MORGAN STANLEY VAR 08/05/2026	PROPRE	722 000,00	694 521,13	EUR	0,40
XS2381853279	NATIONAL GRID PLC 0.25% 01/09/2028	PROPRE	1 305 000,00	1 043 313,61	EUR	0,60
XS1651453729	NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 25/07/2029	PROPRE	1 800 000,00	1 692 594,74	EUR	0,97
XS2528858033	NATWEST GROUP PLC VAR 06/09/2028	PROPRE	1 242 000,00	1 186 778,06	EUR	0,68
XS2307853098	NATWEST GROUP PLC VAR 26/02/2030	PROPRE	1 900 000,00	1 456 563,50	EUR	0,83
XS2388449758	NN BANK NV 0.5% 21/09/2028	PROPRE	2 200 000,00	1 766 703,58	EUR	1,01
XS2154347707	OMV AG 2% 09/04/2028	PROPRE	1 200 000,00	1 130 116,11	EUR	0,65
XS2185867673	OP CORPORATE BANK PLC VAR 09/06/2030	PROPRE	1 900 000,00	1 725 427,82	EUR	0,99
XS1028599287	ORANGE TF-2024/TV PERPETUEL	PROPRE	2 000 000,00	2 071 623,42	EUR	1,18
XS1720192696	ORSTED A/S VAR 24/11/20317	PROPRE	1 060 000,00	1 029 726,57	EUR	0,59
XS2531569965	ORSTED AS 3.25% 13/09/2031	PROPRE	1 000 000,00	963 482,86	EUR	0,55
XS2047619064	POSTNL NV 0.625% 23/09/2026	PROPRE	600 000,00	538 037,01	EUR	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS0300113254	PROCTER GB 4.875% 05/27	PROPRE	200 000,00	219 367,60	EUR	0,13
XS1218788013	PROLOGIS INTL FUND II 1.876% 17/04/2025	PROPRE	975 000,00	941 252,85	EUR	0,54
XS2430287529	PROSUS NV 1.207% 19/01/2026	PROPRE	1 000 000,00	851 844,67	EUR	0,49
FR001400CRG6	RCI BANQUE SA 4.875% 21/09/2028	PROPRE	1 450 000,00	1 406 185,79	EUR	0,80
FR0014002G36	SAFRAN SA 0.75% 17/03/2031	PROPRE	1 700 000,00	1 328 045,33	EUR	0,76
DE000A2TSTG3	SAP SE 1.625% 10/03/2031	PROPRE	1 600 000,00	1 408 954,04	EUR	0,81
FR0013396876	SCHNEIDER ELECTRIC SE 1.5% 15/01/2028	PROPRE	1 000 000,00	928 250,12	EUR	0,53
XS2360041474	SEGRO CAPITAL SARL 0.5% 22/09/2031	PROPRE	1 200 000,00	833 690,86	EUR	0,48
XS2455401757	SEGRO CAPITAL SARL 1.875% 23/03/2030	PROPRE	239 000,00	198 140,11	EUR	0,11
XS2344569038	SELP FINANCE SARL 0.875% 27/05/2029	PROPRE	1 144 000,00	845 997,65	EUR	0,48
XS2049616894	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 0.5% 05/09/2034	PROPRE	1 806 000,00	1 251 531,38	EUR	0,72
XS2526839761	SIEMENS FINANCIERINGSMAT 2.75% 09/09/2030	PROPRE	1 100 000,00	1 044 910,79	EUR	0,60
XS1849518276	SMURFIT KAPPA ACQUISITIO 2.875% 15/01/2026	PROPRE	1 500 000,00	1 460 355,04	EUR	0,83
FR0014006XA3	SOCIETE GENERALE VAR 02/12/2027	PROPRE	1 800 000,00	1 541 020,91	EUR	0,88
FR0013536661	SOCIETE GENERALE VAR 22/09/2028	PROPRE	700 000,00	586 607,47	EUR	0,34
XS2156787090	SSE PLC 1.25% 16/04/2025	PROPRE	1 100 000,00	1 048 712,68	EUR	0,60
XS2021467753	STANDARD CHARTERED PLC 0.9% 02/07/2027	PROPRE	470 000,00	412 042,80	EUR	0,24
XS1050461034	TELEFONICA EUROPE BV TF/TV PERPETUAL	PROPRE	800 000,00	817 511,45	EUR	0,47
XS1731823255	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	297 095,47	EUR	0,17
XS1851313863	TELFONICA DEUTSCH FINAN 1.75% 05/07/2025	PROPRE	1 900 000,00	1 819 217,73	EUR	1,04
XS1953240261	TELIA CO AB 2.125% 20/02/2034	PROPRE	1 200 000,00	1 011 280,24	EUR	0,58
XS2443749648	TELIA COMPANY AB VARIABLE 30/06/2083	PROPRE	1 100 000,00	956 758,96	EUR	0,55
XS2207430120	TENNET HOLDING BV TV PERP 31/12/2099	PROPRE	1 640 000,00	1 523 165,19	EUR	0,87
XS2437854487	TERNA RETE ELECTRICA PERP	PROPRE	639 000,00	501 928,90	EUR	0,29
XS2290960520	TOTAL SE PERP 31/12/2099	PROPRE	1 084 000,00	859 910,29	EUR	0,49
XS1195202822	TOTAL VAR PERP	PROPRE	1 700 000,00	1 588 471,36	EUR	0,91
XS2156236452	TOYOTA FINANCE AUSTRALIA 2.28% 21/10/2027	PROPRE	1 700 000,00	1 633 142,54	EUR	0,93
XS1997077364	TRANSURBAN FINANCE CO 1.45% 16/05/2029	PROPRE	2 900 000,00	2 400 091,68	EUR	1,37
FR0013405032	UNBAIL RODAMCO SE 1% 27/02/2027	PROPRE	1 000 000,00	854 047,00	EUR	0,49
XS2199604096	UNIQA INSURANCE GROUP AG 1.375% 09/07/2030	PROPRE	1 400 000,00	1 108 775,36	EUR	0,63

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS1854166078	VESTEDA FINANCE BV 2% 10/07/2026	PROPRE	1 440 000,00	1 352 514,71	EUR	0,77
XS1652855815	VODAFONE GROUP PLC 1.5% 24/07/2027	PROPRE	400 000,00	368 548,76	EUR	0,21
XS1799938995	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	1 400 000,00	1 327 608,95	EUR	0,76
XS2342732646	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERPETUAL	PROPRE	1 400 000,00	1 130 506,96	EUR	0,65
DE000A3MP4U9	VONOVIA SE 0.25% 01/09/2028	PROPRE	1 000 000,00	763 355,03	EUR	0,44
DE000A3MP4V7	VONOVIA SE 0.75% 01/09/2032	PROPRE	1 900 000,00	1 243 943,46	EUR	0,71
XS2198580271	WOLTERS KLUWER NV 0.75% 03/07/2030	PROPRE	2 000 000,00	1 585 229,92	EUR	0,91
<b>Total Obligation</b>				<b>169 770 482,86</b>		<b>97,02</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0010510479	OFI INVEST ISR MONÉTAIRE CT PART D	PROPRE	776,00	7 541 587,04	EUR	4,31
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>7 541 587,04</b>		<b>4,31</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>177 312 069,90</b>		<b>101,33</b>
<b>Liquidites</b>						
<b>APPELS DE MARGES</b>						
	APPEL DE MARGE EUR	PROPRE	205 773,00	205 773,00	EUR	0,12
	APPEL MARGE EUR	PROPRE	-17 550,00	-17 550,00	EUR	-0,01
<b>Total APPELS DE MARGES</b>				<b>188 223,00</b>		<b>0,11</b>
<b>AUTRES</b>						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-5 095,71	-5 095,71	EUR	-0,00
<b>Total AUTRES</b>				<b>-5 095,71</b>		<b>-0,00</b>
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-2 792 415,63	-2 792 415,63	EUR	-1,60
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	-191 708,12	-191 708,12	EUR	-0,11
	BANQUE USD SGP	PROPRE	-1 081,09	-1 103,55	USD	-0,00
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>-2 985 227,30</b>		<b>-1,71</b>
<b>DEPOSIT DE GARANTIE</b>						
	DEPOSIT OTC VERSE	PROPRE	463 010,57	463 010,57	EUR	0,26
	GAR SUR MAT FERM V	PROPRE	255 270,20	255 270,20	EUR	0,15
<b>Total DEPOSIT DE GARANTIE</b>				<b>718 280,77</b>		<b>0,41</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-31 999,24	-31 999,24	EUR	-0,02
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-25 535,79	-25 535,79	EUR	-0,01
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-57 535,03</b>		<b>-0,03</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>-2 141 354,27</b>		<b>-1,22</b>

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Futures</i>						
<i>Taux ( Livraison du sous-jacent )</i>						
OE121222	EURO BOBL 1222	PROPRE	15,00	12 900,00	EUR	0,01
RX121222	EURO BUND 1222	PROPRE	3,00	-17 610,00	EUR	-0,01
DU121222	EURO SCHATZ 1222	PROPRE	84,00	22 260,00	EUR	0,01
<i>Total Taux ( Livraison du sous-jacent )</i>				<b>17 550,00</b>		<b>0,01</b>
<i>Total Futures</i>				<b>17 550,00</b>		<b>0,01</b>
<i>Derives de credit</i>						
<i>CDS</i>						
CDS-00029256	BAV3ZMV71 20/12/22	VPROT	2 000 000,00	4 595,97	EUR	0,00
CDS-00029392	BAV40F2P4 20/12/22	VPROT	2 200 000,00	-2 683,88	EUR	-0,00
CDS-00077094	343023702#S 271220	VPROT	13 500 000,00	-205 773,00	EUR	-0,12
<i>Total CDS</i>				<b>-203 860,91</b>		<b>-0,12</b>
<i>Total Derives de credit</i>				<b>-203 860,91</b>		<b>-0,12</b>
<b>Total OFI INVEST ESG CRÉDIT EUROPE</b>				<b>174 984 404,72</b>		<b>100,00</b>

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ofi Invest ESG Crédit Europe

Identifiant d'entité juridique : 969500WWXLF3CN0I9C51

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_ %

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_\_% d'investissements durables

Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ayant un objectif social

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : \_\_%

Il promouvait des caractéristiques E/S mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds Ofi Invest ESG Crédit Europe (ci-après le « Fonds ») a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des émetteurs qui ont de bonnes pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.

Pour ce faire, le Fonds était investi entre 70% et 100% de l'actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire, d'émetteurs de pays européens ou de pays membres de l'OCDE, et dans la limite de 10% de l'actif net, de toutes zones géographiques dont ceux des pays

émergents, affichant les meilleures pratiques en termes de gestion des enjeux ESG propres à leur secteur d'activité, et ce conformément à la méthodologie de notation ESG de MSCI ESG Research.

Parmi les thèmes pris en compte dans la revue des bonnes pratiques ESG, pouvaient être cités pour exemple :

- Environnement : les émissions carbone, le stress hydrique, la biodiversité, les émissions toxiques ou les déchets
- Social : gestion et développement du capital humain, santé et sécurité au travail, qualité produits, sécurité des données
- Gouvernance : indépendance du conseil d'administration, frais d'audit, politique de rémunération, éthique des affaires

L'indicateur de référence, Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate, a été utilisé pour des objectifs de mesure de performance financière. Cet indicateur a été choisi indépendamment des caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Au 30 septembre 2022, les performances des indicateurs de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds sont les suivantes :

1. Le score ESG, issu de la notation de MSCI ESG Research au niveau du portefeuille a atteint 8,18 sur 10.
2. Le score ESG de l'univers d'investissement est également mesuré afin de vérifier que le score ESG global du Fonds surperforme le score ESG trimestriel moyen de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs de l'univers d'investissement les moins bien notées en ESG. Le score ESG de l'univers d'investissement après élimination de 20% des valeurs est de 7,97 ce qui signifie que l'objectif de surperformance de l'univers d'investissement sur cet indicateur de durabilité a été atteint.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds et à son annexe.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

● **Et par rapport aux périodes précédentes ?**

Cette annexe au rapport périodique contenant les informations périodiques pour le Fonds conformément au Règlement Délégué (UE) 2022/1288 complétant le Règlement SFDR est la première à être publiée.

- **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Non applicable.

- **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Non applicable.

- *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Non applicable

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :*

Non applicable.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

## Comment ce produit financier a-t-il pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La Société de Gestion a mis en place des méthodes d'évaluation sur les émetteurs investis pour chacune des principales incidences négatives liées aux facteurs de durabilité :

Indicateur d'incidence négative	Notation ESG Méthodologie MSCI	Politiques d'exclusion	Analyse de controverses	Politique d'engagement
Indicateurs climatiques et autres indicateurs liés à l'environnement				
1. Emissions de GES scope 1 – 2 – 3 et totales	X	X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>	X	X
2. Empreinte carbone				X
3. Intensité des émissions de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	X			X
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles		X <i>Charbon / pétrole et gaz</i>		X
5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	X		X	
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact	X			
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	X		X	X
8. Rejets dans l'eau	X		X	
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	X		X	
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption				

10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales		X <i>Pacte mondial</i>	X	X
12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé			X	
13. Mixité au sein des organes de gouvernance	X			X
14. Exposition à des armes controversées		X <i>Armes controversées</i>		
Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et environnementales				
Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	X		X	X

De ce fait, le Fonds a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Il n'y a eu pas de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1er octobre 2021 et 30 septembre 2022.

Pour plus d'informations sur la manière dont les principales incidences négatives sont prises en compte par les produits d'OFI Invest Asset Management, veuillez-vous référer à la « Déclaration relative aux Principales Incidences Négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité » disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/finance-durable>.



#### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30 septembre 2022, les principaux investissements sont les suivants :

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OFI INV ISR MON CT D	Non applicable	4,31	Non applicable
ALLIANZ SE TV PERP	Insurance	2,01	Allemagne
AURIZON 3.125% 2026	Industrial Goods & Services	1,38	Australie

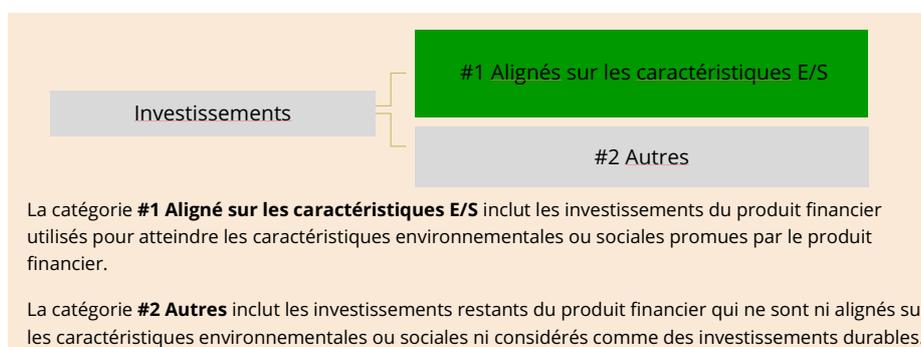
TRA FIN CO 1.45% 29	Industrial Goods & Services	1,37	Australie
IBERDR VAR PEPR	Utilities	1,24	Pays-Bas
BANCO 1.375% 2026	Banking - Universel	1,22	Espagne
CRD SUISSE VAR 06/27	Banking - Universel	1,2	Suisse
ORANGE TF/TV PERP	Telecommunications	1,18	France
BNP PARIBAS VAR 30	Banking - Universel	1,17	France
IBM CORP 0.65% 2032	Technology	1,1	Etats-Unis
AIB GROUP VAR 07/26	Banking - Universel	1,08	Irlande
CAIXABANK VAR 28	Banking - Universel	1,07	Espagne
ING GROEP VAR 3/30	Banking - Universel	1,06	Pays-Bas
AXA TF/TV PERP	Insurance	1,05	France
TELFONICA 1.75% 2025	Telecommunications	1,04	Allemagne



### Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

#### ● Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Au 30 septembre 2022, le Fonds a 97,31% de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (#1 Aligné avec les caractéristiques E/S).

Le Fonds a 2,69% de son actif net appartenant à la poche #2 Autres. Celle-ci est constituée de :

- -1,36% de liquidités
- -0,11% de dérivés
- 4,16% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG. En effet, le Fonds peut investir dans de telles valeurs dans la limite de 25% des valeurs investies. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.
- 0% de parts ou actions d'OPC. Le portefeuille pouvait être investi dans la limite de 10% de l'actif net du Fonds dans ces valeurs. Ce pourcentage maximal a donc été respecté.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 70% des investissements appartenant à la poche #1 Aligné avec les caractéristiques E/S.
- Un maximum de 30% des investissements appartenant à la poche #2 Autres.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30 septembre 2022, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteur	% d'actifs
Banques	33,1%
Consommation non cyclique	9,0%
Assurance	8,3%
Services aux collectivités	7,1%
Consommation cyclique	5,8%
Immobilier	5,4%
Communications	5,3%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

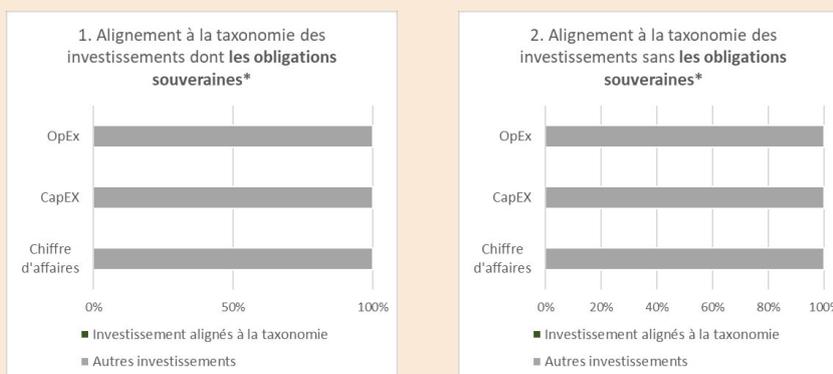
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



● **Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, le Fonds ne prend actuellement aucun engagement minimum en matière d'alignement de son activité avec le « Règlement Taxonomie ». En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souverains » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le Fonds n'a pas d'investissements durables avec un objectif environnemental. Par ailleurs, il n'y a aucune part minimale d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes sur laquelle le Fonds s'engage.

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non aligné sur la taxinomie de l'UE ?**

Non applicable.



- **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

Non applicable.



- **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques et devaient représenter un maximum de 30% des investissements, ont consisté en :

- Des liquidités, à hauteur de -1,36%,
- Des produits dérivés, dont l'usage s'est limité à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché, à hauteur de -0,11%,
- Des valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds, dont la part réelle s'est élevée à 4,16%.
- Des parts ou actions d'OPC, dans la limite de 10% autorisée pour le Fonds et dont la part réelle s'est élevée à 0%.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



- **Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Les mesures prises pour respecter les caractéristiques environnementale et/ou sociale au cours de la période sont les suivantes :

1. Un suivi des performances environnementales et sociales est assuré à travers le suivi de la performance ESG émetteurs du portefeuille. Ce suivi se matérialise par une note ESG mise à jour via un processus de notation trimestrielle. Les données sous-jacentes sont mises à jour a minima tous les 18 mois par les fournisseurs de données.
2. Un suivi hebdomadaire des controverses sociales, environnement et de gouvernance liées aux émetteurs.
3. Des politiques d'exclusions sectorielles (tabac, pétrole et gaz, charbon thermique, armes controversées) et normatives (Pacte mondial).
4. Une politique d'engagement actionnarial qui a pour objectif d'obtenir des compléments d'information sur la stratégie des émetteurs en matière de responsabilité sociale et sociétale, et de les encourager à améliorer leurs pratiques ESG. Cette politique d'engagement fait l'objet d'un processus d'escalade, qui peut également se traduire par un dépôt de résolution ou un vote contestataire le cas échéant.



**Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?**

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.